



**Frederick Cooper, Français et Africains ? Être citoyen au  
temps de la décolonisation. Paris, Payot, 2015, 633 p.  
Traduction Christian Jeanmougin.**

Magali Della Sudda

**► To cite this version:**

Magali Della Sudda. Frederick Cooper, Français et Africains ? Être citoyen au temps de la décolonisation. Paris, Payot, 2015, 633 p. Traduction Christian Jeanmougin.. Le Mouvement social, 2016, 256, pp.157-159. 10.3917/lms.256.0139 . halshs-01423447

**HAL Id: halshs-01423447**

**<https://shs.hal.science/halshs-01423447>**

Submitted on 29 Dec 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Frederick COOPER. – *Français et Africains ? Être citoyen au temps de la décolonisation*, Paris, Payot, 2015, 633 pages. Traduction Christian Jeanmougin.**

L'ouvrage de Frederick Cooper est la traduction de *Citizenship between Empire and Nation. Remaking France and French Africa, 1945-1960* publié chez Princeton en 2014. L'ouvrage est composé de huit chapitres et d'une conclusion qui comporte trois épilogues. « Ce livre explique pourquoi, en 1960, la France et l'Afrique occidentale française se sont retrouvées avec une forme d'organisation politique dont ni l'une ni l'autre n'avaient voulu durant la majeure partie des quinze années précédentes » (p.15). Il restitue l'éventail des définitions de la citoyenneté, loi de se réduire à « un colonialisme français entêté et un nationalisme africain déterminé » qui n'auraient caractérisé qu'une partie des acteurs, et se concentre sur les différentes définitions de la citoyenneté, de la nationalité et de la souveraineté portées par les élites africaines et coloniales. « En 1945, réclamer une citoyenneté inclusive dans un empire était un geste révolutionnaire. À l'époque, la plupart des Africains – et des Algériens – étaient considérés comme des nationaux français et des sujets français, mais non comme des citoyens français. Ils ne pouvaient devenir citoyens que s'ils renonçaient à leur statut personnel islamique ou 'coutumier', acceptaient les règles du code civil sur le mariage et l'héritage, et persuadaient les administrateurs qu'ils avaient pleinement assimilé les normes sociales françaises. Rares furent ceux qui choisirent cette option ; plus rares encore ceux qui furent acceptés » (p.18). Cette situation souffrait cependant d'une exception, celle des Quatre Communes du Sénégal, dans lesquelles les « habitants originels » (p. 19) jouissaient d'une « citoyenneté dans le statut ». Ces citoyens étaient une minorité. La majorité éprouvant la distinction entre sujet et citoyen. L'ouvrage retrace « la lutte menée par les dirigeants politiques africains pour transformer l'empire en une autre chose, et surtout transformer un système de distinctions discriminatoires en un État inclusif, diversifié et égalitaire ».

Le premier chapitre, « De l'Empire français à l'Union française » porte sur la situation des différents territoires et populations au sein de l'Empire français. C'est à partir de 1946 que la citoyenneté fait l'objet de revendications et qu'elle est mise à l'ordre du jour politique, dans le cadre d'une réflexion sur la constitution. Félix Éboué, gouverneur de l'AEF qui avait rallié précocement la France libre de Charles De Gaulle, prend l'initiative de réunir une conférence en janvier 1944 à Brazzaville. Les enjeux principaux sont la suppression du travail forcé et de la surimposition fiscale, et « l'évolution » du peuple africain dans le cadre des sociétés dites traditionnelles (p.40). La conception de la participation citoyenne est formulée selon les schèmes de l'époque, articulée autour de la notion d'élite de « notables évolués » susceptible

d'intégrer le corps des citoyens actifs et les « non-évolués » représentés par ces élites. L'inquiétude de l'administration centrale – Ministère des colonies – devant un élargissement massif est tangible dans les documents d'archive. Donner à la France une dimension plus inclusive fut la tâche assignée à la commission Pleven (mai-août 1944). S'y affrontent différents projets de fédérations, fortement marqués toutefois par un évolutionnisme attesté et la volonté de maintenir un centre métropolitain. Les propos racistes de Jules Moch, n'admettant pas que les colons français de métropole « soient mis en minorité par les chefs nègres » (p.55) témoignent de la difficulté à faire admettre l'égalité politique, de Brest à Djibouti au sein de la Commission. A ce stade de l'enquête, la question du sexe n'est pas évoquée : est-ce un silence des membres de la commission ? En tout état de cause, il ressort une conception différentielle des liens qui doivent rattacher les différents de la « Communauté française ».

Le deuxième chapitre, « Une constitution pour un empire de citoyens » retrace les débats sur la codification de « l'appartenance *politique* », selon les mots de Senghor (p.91) dans la Constitution durant l'Assemblée nationale constituante (ANC). La Loi Lamine Gueye, du 7 mai 1946 est présentée comme une volonté d'abolir « toutes les barrières qui subsistent encore entre les hommes que nous voulons proclamer égaux » (p.103). Sa portée est toutefois limitée par les lois du 9 mai 1946 sur les assemblées territoriales et les administrations municipales et du 13 avril 1946 qui organisent la citoyenneté, distinguant des degrés et des « électeurs capacitaires ». La seconde Assemblée constituante qui fait suite au rejet de la constitution remet sur le métier la question de la citoyenneté. La Commission de la France d'Outre-Mer témoigne des différentes options des Africains sur le fédéralisme et l'union et du rapport de force instauré avec le gouvernement. Cooper reprend l'interprétation de Senghor, selon laquelle pour les députés africains, il s'agissait de soutenir la brèche et la Constitution n'était qu'un début pour atteindre l'égalité : « Leur défense de la citoyenneté, si elle ne fut pas précisément un triomphe, conclut une phase du débat sur les droits du citoyen impérial qui avait débuté en France en 1789 et ouvrit un nouveau chapitre dans la lutte pour l'égalité des droits politiques, sociaux et économiques » (p.139).

Le chapitre suivant, « Définir la citoyenneté (1946-1956) » porte sur les débats autour de la citoyenneté dans le cadre de l'Union française adoptée en 1946. La loi Lamine Guèye a eu pour effet de faire de la France « officiellement du moins, un État antiraciste » (p.143). Toutefois, il y a loin de la coupe aux lèvres. La Constitution est loin de régler les questions laissées ouvertes telles que la généralisation de l'État-civil, ou les collèges électoraux en

Algérie. Pour Cooper, cette inégalité infligée aux algériens musulmans a sans doute ouvert la voie à la guerre, tandis qu'AOF et AEF, les députés obtiennent le collège unique. L'adoption de la Constitution de 1946 qui témoignait de la reconnaissance de la diversité dans la citoyenneté ne fut pas suivie d'une législation commune sur la citoyenneté. L'absence de consensus parlementaire sur la citoyenneté et le statut civil limita la portée de la Constitution de 1946. Cooper mentionne dans ce chapitre, comme dans le précédent, l'expression d'un racisme explicite chez certains députés tel François Quilici, député de l'Algérie française, justifiant le double collège par le caractère arriéré de la population, auquel un député communiste du Nord répond « Vous êtes raciste ! » (p.154).

Le quatrième chapitre, intitulé « Revendiquer la citoyenneté : L'Afrique occidentale française 1946-1956 » s'ouvre en établissant un parallèle entre les débuts de la construction européenne qui était concomitante des débats sur la citoyenneté en Afrique. Il se penche plus spécifiquement sur le Rassemblement démocratique africain au Soudan et en Côte d'Ivoire, sur les réactions du gouvernement et sur la dimension sociale et économique de la citoyenneté. « Senghor et Apithy voulaient tous deux réformer l'Union française, mais Apithy avait une vision davantage centrée sur la relation entre la France et ses territoires africains, Senghor une vision plus large de l'Europe et de l'Afrique » (p.224). Deux projets de confédérations virent ainsi le jour, mais la confédération panafricaine, qui aurait mis fin à 300 ans de domination coloniale ne vit jamais le jour, tandis que s'affirmait le projet de confédération européenne.

Les années 1956-1957, marquées par la loi-cadre de décentralisation sont traitées dans le chapitre suivant, « Reconstruire ou réformer la France ? La Loi-cadre et le fédéralisme africain, 1956-1957 ». Cette loi-cadre, portée par Gaston Defferre, laissait au gouvernement le pouvoir de régler par décret la mise en œuvre concrète de la réforme, suscitant l'inquiétude des hommes politiques africains. Au moment où elle entraînait en application la Tunisie et le Maroc refusèrent d'intégrer ce dispositif tandis que le président du conseil Guy Mollet renforçait la répression contre l'indépendance en Algérie. Le chapitre souligne le fossé qui se creuse entre les jeunes militants, étudiants, favorables à l'indépendance, et les députés africains attachés au projet fédéraliste. Il a pour originalité d'articuler la construction européenne avec la réflexion sur la souveraineté et ses modalités d'exercice dans l'Union française.

Le chapitre 6, « Du territoire d'outre-mer à l'État membre – constitution et conflit 1958 », éclaire d'un jour nouveau la rédaction de la Constitution de 1958. Il témoigne de l'importance

du projet communautaire pour De Gaulle et de la persistance, en dépit des indépendances du Maroc et de la Tunisie, d'un projet fédéral : s'affirment les notions de territoire dans la République et de l'État dans la communauté. Le voyage africain de De Gaulle vit s'affirmer l'opposition entre Senghor, Houphouët et la jeune garde. À l'issue du scrutin, les pays d'AOF intégrèrent la Communauté. La Guinée, dont l'opposition à la constitution s'exprima dans le référendum, proclama son indépendance quelques jours plus tard. Selon Cooper, le succès du oui témoigne de l'efficacité des partis politiques à produire des votes, et de la marginalisation dans le champ politique de l'Union générale des travailleurs africains (UGTA) – syndicat indépendantiste – et des organisations de jeunesse.

Les deux derniers chapitres, « Unité et division en Afrique et en France, 1958-1959 » et « Devenir national » évoquent le délitement de la Communauté qui rassemblait les anciens États d'AOF et d'AEF, réduite progressivement à l'éphémère Fédération du Mali – réduite au Sénégal et au Soudan français. Le chapitre se clôt sur le double échec, de De Gaulle sur la Communauté, de la Fédération africaine avec la fin de la Fédération du Mali. « Ce qu'obtinrent les États africains, ce fut la souveraineté. Ce que perdirent leurs citoyens, ce fut la citoyenneté commune – dans une entité, africaines ou franco-africaines, plus grande qu'un État-nation » (p.441).

L'ouvrage se termine par une conclusion qui comporte trois épilogues, l'un sur le Sénégal en 1962, l'autre sur la France en 1974 et la restriction apportée aux accords bilatéraux entre la France et les nouveaux États indépendants, enfin, c'est la Côte d'Ivoire en 2011. Cette dernière section rappelle que la solidarité verticale, envisagée un temps par les fédéralistes africains, a fait place à une politique de patronage marquée par les relations clientélistes entre États-africains et États européens.

Les qualités de l'ouvrage, qui fera date, ont été soulignées à maintes reprises : sa clarté, l'éclairage de débats qui ont été occultés par les historiographies nationales, les trajectoires de Senghor qui se rallie malgré lui à l'indépendance, d'Houphouët Boigny, de Ferhat Abbas indiquent l'ouverture des possibles. Toutefois, quelques remarques peuvent être soulevées et compléter les réflexions croisées publiées dans *Politique africaine*<sup>1</sup>. L'ouvrage illustre de manière magistrale l'un des paradoxes de la République, à savoir l'existence d'un pluralisme juridique dans un régime universaliste. Il contribue ainsi à remettre en question la conception habituelle de la citoyenneté, qui aurait été en France, intrinsèquement liée à l'État-Nation. L'historiographie du genre et certains travaux de science politique avaient déjà ouvert cette

---

<sup>1</sup> Coordonné par S. DALBERTO AWENENGO, « Autour d'un livre », *Politique africaine*, n°136, 2014, p. 179-203.

brèche, l'ouvrage de Cooper participe de cette mise en discussion des schèmes habituels de perception et participe de la restitution de la complexité de la citoyenneté.

**Magali DELLA SUDDA.**